Termes et conditions Générales d'Utilisation PRAEVAorta®2

Préambule

NUREA est une société française basée à Bordeaux ayant développé l'application d'aide à la décision pour la chirurgie vasculaire et la radiologie PRAEVAorta® 2.

PARTIE I - Objet - Domaine d'application

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « *CGU* ») constituent les termes et conditions selon lesquelles la société NUREA (ci-après l'« *Editeur* »ou la « *Société* ») s'engage à fournir à ses clients utilisateurs (ci-après le « Client » ou l'« Utilisateur ») les Services en ligne proposés, à savoir l'accès à l'applicationPRAEVAorta®2 (ci-après les « *Services* »).

Les présentes CGU sont systématiquement adressées ou remises à chaque Utilisateur pour lui décrire les règlementations d'utilisation des Services en ligne de NUREA, accessibles via les adresses suivantes : https://research.praevaorta.com pour la recherche clinique et https://eu.praevaorta.com pour la routine clinique (ou via la gateway NUREA).

Les présentes CGU, révisables à tout moment, s'appliquent à l'ensemble des Services en ligne proposés par la Société, les informations figurant sur tout autre document quel qu'il soit, n'ayant qu'une valeur indicative, à l'exception d'éventuelles conditions particulières consenties par l'Editeur, qui prévaudront en cas de contradiction.

Le fait que l'Utilisateur des Services se connectant au site Web ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGU ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute utilisation de la terminologie ci-dessus ou d'autres mots au singulier, au pluriel, en majuscule et/ou il/elle ou ils, sont considérés comme interchangeables et donc comme faisant référence à ceux-ci.

Article 2 - Acceptation des Conditions Générales

L'accès et l'utilisation des Services entraine l'acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des présentes CGU.

L'Utilisateur confirme donc avoir lu et compris l'intégralité des présentes CGU avant toute utilisation des Services et s'engage à les respecter.

Les registres informatisés dans les systèmes informatiques seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre les parties.

Article 3 - Utilisation des Services par le Client

Il est rappelé aux utilisateurs que les Services de PRAEVAorta® 2 ont pour but l'utilisation en <u>routine clinique et pour la recherche scientifique</u>, à l'exclusion de toutes autres fins (commerciales, industrielles notamment).

En utilisant le logiciel via l'adresse <u>https://research.praevaorta.com</u>, l'utilisateur s'engage à désidentifier toutes les images transmises via la plateforme Nurea.

Tout utilisateur des Services s'engage à respecter cette finalité, sous peine de se voir refuser tout accès.

<u>Article 4 - Interdépendance avec le Contrat</u>

La Société, dans le cadre de son devoir d'information et de conseil, a transmis à destination du Client les Conditions générales de Vente de la Société et/ou de la documentation présentant les Services dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Il appartient au Client, notamment sur la base de ces informations, de s'assurer de l'adéquation du Services à ses besoins et contraintes propres afinde recourir ou non aux Services.

PARTIE II - Dispositions relatives aux Services

Article 5 - Mise en service - Droit d'accès aux Services

5.1. Mise en Services

La Mise en Services sera effective lors de l'installation par la Société au Client du connecteur Nurea.

Ce connecteur faisant partie intégrante de la solution PRAEVaorta®2 permet le routage et la désidentification des données depuis le système informatique du Client vers le serveur d'analyse de la Société. Ce connecteur devra faire l'objet d'une installation sur le réseau du client et nécessite les spécifications minimums suivantes :

- 4-cpu
- 8 Go de RAM
- 250 Go de HDD (ou SSD)
- Ubuntu 20.04 ou 22.04 ou Debian
- Docker et Docker Compose (> 19.3)
- Connexion à AWS Cognito
- Un bastion pour se connecter à distance à la machine

Dans le cas d'une utilisation de PRAEVAorta®2 à travers PRAEVAortaWeb, la Mise en Service sera effective à la fourniture des codes d'accès en ligne.

5.2. Droit d'accès aux Services

En contrepartie du paiement convenu selon les conditions tarifaires arrêtées entre les Parties, l'Editeur concède au Client un droit d'accès aux Services, selon le nombre d'Utilisateurs disposant d'un identifiant et d'un mot de passe personnel tels que fixés entre la Société et le Client.

L'usage des éléments d'identification constitués par la combinaison de l'identifiantet du mot de passe attribués à l'Utilisateur est placé sous la seule responsabilitéde ce dernier.

Toute utilisation des identifiants est réputée de manière irréfragable constituer une utilisation des Services par le Client, ce que celui-ci déclare accepter expressément.

Le Client peut augmenter le nombre maximum de ses Utilisateurs en sollicitant l'Editeur pour l'obtention de nouveaux accès, dans les conditions arrêtées par lesparties.

Dans ce cas, le Client accepte que les factures relatives aux Services éditées parla Société prennent en compte l'utilisation des Services par les Utilisateurs des nouveaux accès.

En cas de sous-utilisation des Services par le Client, aucun remboursement ou aucune réduction n'est applicable.

Le Client se porte garant du respect des présentes dispositions par ses préposéset autres partenaires ayant un accès autorisé aux Services.

Les Services sont accessibles par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de l'Editeur et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service.

Article 6 - Mises à jour et évolutions des Services

La Société est seule responsable de la maintenance corrective et évolutive des Services de PRAEVAorta®2.

Le Client est informé que les évolutions législatives et/ou technologiques peuvent,à tout moment, rendre inadaptées les fonctionnalités applicatives standards accessibles au titre des Services ou rendre nécessaire la réalisation de mises à jour en vue d'une amélioration de l'expérience client.

La Société, dans le cadre des Services proposés, procédera à une mise à jour des fonctionnalités applicatives standard accessibles au titre des Services dans le respect des dispositions légales, et ce, sous réserve que de telles adaptations ouévolutions ne rendent pas nécessaire la réécriture d'une partie substantielle des fonctionnalités applicatives existantes.

Par conséquent, la Société pourra sans contrainte concevoir, organiser et dimensionner les Services, le modifier et le faire évoluer et ce au besoin avec les partenaires et fournisseurs de son choix sans accord écrit préalable du Client, dèslors que cela ne réduit pas les engagements de la Société.

La Société assurera les interventions de maintenance corrective de manière à nepas empêcher ou gêner l'accès aux Services.

Article 7 – Modalités d'exécution des Services

Les Services seront utilisés par le Client sous ses seuls contrôles, direction et sous sa seule responsabilité.

Par conséquent, relèvent de la responsabilité du Client :

- la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses postes de travail Utilisateur (ordinateur, téléphone, tablette), ses matériels, progiciels, logiciels, mots de passe, notamment contre tout virus et intrusions;
- l'installation et le respect de la dernière version à jour de PRAEVAorta®2;
- le choix du fournisseur d'accès ou du support de télécommunication, le Client devant prendre en charge les demandes administratives et contracter les abonnements nécessaires dont il supportera le coût ;
- la désignation, parmi son personnel, d'un contact privilégié de la Société agissant en tant qu'administrateur, pour le Client, des Services et notamment pour ce quiconcerne les aspects sécurité;
- l'utilisation des identifiants ou des codes d'accès qui lui sont remis par la Société à l'occasion de l'exécution des Services. Elle s'assurera qu'aucune personne nonautorisée par ses soins n'a accès aux Services ;
- les erreurs commises par son personnel et ses Utilisateurs dans l'utilisation desServices et des procédures qui lui permettent de se connecter.

La Société sera dégagée de toute responsabilité concernant la qualité et la transmission électronique des données lorsqu'elles emprunteront les réseaux detélécommunications et plus généralement la qualité et la fiabilité des liaisons de télécommunication entre les postes de travail du Client et le point d'accès aux Services.

La Société ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destructionaccidentelle des Données Client par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services, à l'exception d'une faute commise par la Société.

La Société se réserve le droit de facturer au Client le temps passé à la recherchede causes d'incidents dès lors que l'incident rencontré par le Client n'a pas pour origine les Services, une prestation ou une fourniture de la Société au titre des présentes.

Sont exclus des Services:

- les travaux et interventions concernant l'installation et le bon fonctionnement du Poste de

Travail Utilisateur et de l'infrastructure du Client (télécommunications, réseaux, équipements de sécurité) permettant au Client d'accéder et d'utiliser les Services ;

- la résolution de problèmes causés par une erreur ou une mauvaise manipulation des Utilisateurs.

La Société se réserve le droit de demander au Client de supprimer tous les liens ou tout lien particulier vers son site Web. Le Client s'engage à supprimer immédiatement tous les liens litigieux à première demande.

Le Client s'engage à notifier sans délai à la Société tout vol ou rupture de la confidentialité des identifiants.

Article 8 - Contenu

Dès qu'elle en a connaissance, chacune des parties signalera dans les meilleurs délais à l'autre Partie tout fait susceptible de constituer une atteinte à la sécurité physique ou logique de l'environnement de l'autre Partie (tentative d'intrusion parexemple).

Article 9 - Garantie

La Société ne garantit pas que les Services soient exempts de tout défaut ou aléamais s'engage à remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, auxanomalies reproductibles des Services constatées par rapport à sa documentation.

La Société ne garantit pas l'aptitude des Services à atteindre des objectifs ou desrésultats que le Client se serait fixé et/ou à exécuter des tâches particulières quil'auraient motivé dans sa décision de contracter avec la Société.

Article 10 – Délais d'intervention et résolution des anomalies

10.1 – Criticité des anomalies

Les demandes d'intervention au titre de la maintenance corrective seront traitées par **Nurea** en fonction de la priorité de traitement des anomalies signalées.

La priorité de traitement des anomalies dépend de la criticité de celles-ci selon la classification suivante :

C1 : critique	Les anomalies qualifiées en		
	C1 correspondent à un		
	dysfonctionnement critique		
	rendant impossible		
	l'utilisation totale de		
	PRAEVAorta®2 ou		
	l'utilisation de tout ou partie		
	d'une fonctionnalité essentielle du logiciel, le		
	logiciel n'étant plus apte à		
	une exploitation ou une		
	utilisation opérationnelle.		
C2 : majeur	Les anomalies qualifiées en C2		
	correspondent à un dysfonctionnement		
	majeur c'est-à-dire :		
	 une fonctionnalité non critique de PRAEVAorta®2 qui ne fonctionne plus 		
	du tout		
	une fonctionnalité		
	importante qui montre un		
	dysfonctionnement		
	important.		
C3 : mineur	Les anomalies qualifiées en		
	C3 correspondent à un		
	dysfonctionnement mineur:		
	l'utilisateur dispose		
	normalement de		
	PRAEVAorta®2 mais constate		
	un dysfonctionnement.		

Différents critères permettent de définir la criticité :

- L'étendue du dysfonctionnement. Il est entendu qu'un dysfonctionnement empêchant l'usage normal de **PRAEVAorta®2** dans sa globalité est critique (C1).
- La criticité de la fonction impactée : toutes les fonctions de **PRAEVAorta®2** n'ont pas le même degré d'importance pour le client et ne sont pas toutes aussi visibles.
- Le nombre d'utilisateurs impactés : plus la volumétrie d'utilisateurs est élevée, plus la criticité de la demande est forte.

- La période (période critique ou non : exemple : période de communication media ...).

Le niveau de criticité sera qualifié par **Nurea** – incident par incident - en fonction des informations communiqués par le Client. Le cas échéant, le Client pourra faire part de son désaccord sur le niveau retenu. Dans ce cas, les Parties se rapprocheront afin d'engager de bonne foi des discussions afin d'échanger leur point de vue et arguments sur le niveau de criticité à retenir.

9.3.2 – Délais Les Parties sont convenues des délais suivants exprimés en jours ouvrés.

Type de la demande	Prise en charge* (Temps maximum pour	Résolution	Contournement
	répondre aux tickets)		
C1	72 h	7 jours ouvrés	5 jours ouvrés
C2	96 h	14 jours ouvrés	7 jours ouvrés
С3	120 h	14 jours ouvrés	7 jours ouvrés

^{*}On entend par « prise en charge », le moment où le Prestataire informe le Client que sa demande d'intervention a bien été réceptionnée et va être traitée. Les délais sont à titre indicatif et compté en jour ouvré.

Le point de départ des délais mentionnés ci-dessus est :

- Pour la prise en charge : la date ou l'heure de réception de la demande d'intervention (ticket) telle qu'affichée sur l'Outil de gestion des incidents utilisé entre les Parties (cf. article 4 ci-après)
- Pour la résolution ou la fourniture d'une solution de contournement : la date ou l'heure de prise en charge du ticket telle qu'affichée sur l'Outil de gestion des incidents utilisé entre les Parties (cf. article 4 ci-après)

Par ailleurs les délais et consécutivement l'obligation de résolution ou de contournement ne s'appliquent que sous réserve que **Nurea** dispose de l'ensemble des informations nécessaires pour traiter la demande du Client lequel devra donc fournir à **Nurea** les éléments demandés par ce dernier. En outre, les délais de résolution ou de contournement sont susceptibles d'être rallongés dans le cas de la défaillance de l'hébergeur de données et/ou dans le cas où le Client (directement ou via des prestataires tiers) serait préalablement intervenu pour modifier ou corriger les codes sources de **PRAEVAorta®2**.

Article 10 - Cookies

En accédant à PRAEVAorta®2, vous avez expressément accepté d'utiliser des cookies

conformément à la **Politique de confidentialité** de la Société.

Pour en savoir plus sur les cookies, les données que nous utilisons, les traitementsque nous réalisons et les partenaires avec qui nous travaillons, vous pouvez consulter notre **Politique de confidentialité** sur notre site NUREA, accessible depuis https://www.nurea-soft.com.

PARTIE III - Dispositions relatives aux données

Article 11

11.1 – Données personnelles

Les dispositions relatives à la protection des Données Personnelles du Client sontdécrites dans la « *Politique de confidentialité* » de la Société.

Le Client accepte expressément la Politique de confidentialité de la Société en vuede la collecte, conservation, utilisation et analyse ou traitement des Données personnelles.

11.2 – Données clients

Toutes les données envoyées au serveur par le Client sont stockées pendant la durée du traitement sur les serveurs de la Société, puis détruite, sauf mention contraire spécifiquement indiquée dans le contrat.

Lorsque les données Client sont agrégées pour faire l'objet d'analyses, la Sociétés'engage à mettre en place les mesures appropriées afin que les résultats de ces analyses ne permettent pas d'identifier le Client ou les Utilisateurs.

La Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur ces analyses et leurs résultats.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Par le présent contrat, le Client dispose d'un droit d'utilisation des fonctionnalités de l'application PRAEVAorta®2, personnel, non exclusif, non cessible et limité à ladurée du contrat conclu entre les parties, s'effectuant par accès distant à partir de la connexion depuis le site de la Société.

Sauf indication contraire, la Société et/ou ses concédants détiennent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle applicables relatifs aux Services sur PRAEVAorta®2, ou déclare, lorsqu'un tiers en détient la propriété intellectuelle, avoir obtenu de ce tiers l'autorisation de commercialiser ou distribuer les Services.

Tous les droits de propriété intellectuelle sont réservés.

Il est rappelé que l'accès aux Services ne confère au Client aucun droit ni transfertde droit de propriété relatif au Services, à sa technologie ou aux droits de propriété intellectuelle détenus par la Société ou par un tiers.

Il est interdit au Client de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux Services et notamment d'utiliser les Services de manière non-conforme à sa destination et aux conditions fixées par les présentes CGU.

En conséquence, le Client s'interdit :

- De vendre, louer ou sous-licencier le Services de PRAEVAorta®2
- De reproduire, représenter, prêter, échanger, céder, extraire totalement ou partiellement, dupliquer ou copier le Services de PRAEVAorta®2
- D'effectuer une ingénierie inverse des Services en vue d'élaborer un produit ouservice concurrent et/ou de copier, reproduire toutes fonctionnalités, fonctions outous attributs graphiques des Services
- De modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection du Services.
- L'utilisation de robots, de robots d'exploration, d'autres logiciels ou de dispositifs automatiques ou de processus manuels visant à surveiller ou copier les Services, objets des présentes, ou leur contenu sans autorisation écrite préalable de l'Editeur est interdite.

Le Client doit respecter les engagements suivants :

- n'utiliser le Services que conformément à sa destination professionnelle et pourles seuls besoins de son activité de recherches ;
- ne pas altérer ou perturber l'intégrité ou l'exécution des Services ou des donnéesqui y sont contenues ;
- ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services ou aux systèmes ouréseaux qui lui sont associés ;

Article 13 - Sécurité des Données client

La Société s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données Client afin qu'elles ne soient pas, de son fait, déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

En conséquence, la Société s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel les obligations suivantes :

- prendre toutes les mesures utiles permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données Client ;
- ne pas faire de copies des documents et des supports des données Client qui lui sont confiés, sauf celles strictement nécessaires à l'exécution des Services ; respecter la confidentialité et ne pas divulguer les données Client à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sauf si cette divulgation est exigée par la loi ou une autorité judiciaire ouadministrative compétente ou est nécessaire dans le cadre d'une action judiciaire.

La Société assurera une complète étanchéité entre les Données Client et les données des autres clients.

PARTIE IV - DISPOSITIONS DIVERSES

14 - Responsabilité de la Société - Force majeure

La Société ne saurait être tenue responsable de la destruction accidentelle des données par le Client ou par un tiers ayant accédé aux Services au moyen des Identifiants remis au Client.

La Société ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommageen cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de services de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de forcemajeure telles que définie par les dispositions légales et règlementaires applicables au contrat.

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations dans le cadre des présentes Conditions, si un tel manquement résulte :

- d'une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient,
- d'une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise,
- d'un incendie,
- d'une catastrophe naturelle,
- d'un état de guerre
- d'une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique,
- d'acte de piratage informatique
- ou plus généralement tout autre évènement de force majeure présentantles caractéristiques définies par la jurisprudence.

La partie constatant l'évènement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ou le retardne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Article 15 – Résiliation

La Société se réserve le droit de bloquer ou supprimer les codes d'accès d'un Client, sans délai et après mise en demeure restée sans réponse, en cas de non-respectpar lui de l'une des clauses des présentes CGU ou de toute obligation relative auxrelations contractuelles entre

la Société et son Client.

Dans ce cas, la Société en informera l'Utilisateur, et conservera l'intégralité des sommes déjà versées par l'Utilisateur sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, ce sans préjudice de toute réclamation supplémentaire au titre de dommages-intérêts.

A l'échéance ou en cas de résiliation du contrat conclu entre le Client et la Société, les accès aux Services sont fermés le dernier jour des Services. Une informationsera communiquée au Client concernant le jour de cessation des Services.

Article 16 - Loi applicable - Contestations

L'attention des Utilisateurs est attirée sur le fait que toute traduction des présentes Conditions Générales d'Utilisation serait fournie pour leur convenance uniquement.

En cas d'incohérence ou de contradiction entre la version française et sa traduction éventuelle, la version française prévaudra. Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Angers sera seul compétent, même en cas de référé, procédures conservatoires, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Signature du Client précédée de la mention « bon pour acceptation » :